



Après l'inauguration ...

LE CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE Jean LURCAT

Construit à l'initiative du Conseil Général de la Creuse, inauguré le 5 Septembre 1981 par M. Jack LANG, Ministre de la Culture, le Centre Culturel et Artistique Jean LURCAT a une double vocation :

- Nationale par son Musée de la Tapisserie qui, sur 1 200 m², présente en période estivale une grande exposition axée sur la rénovation de la tapisserie d'AUBUSSON (En 1981, Jean LURCAT et la renaissance de la tapisserie) accompagnée de documents vidéo, films et diaporamas, cycle de conférences. Le Fonds Permanent du Musée de la Tapisserie offrira jusqu'en Juin 1982 un ensemble d'oeuvres couvrant les grandes périodes de la tapisserie d'AUBUSSON.

- Départementale par son Centre d'animation et de diffusion culturelles qui comprend une salle de cinéma art et essai, un théâtre, une galerie d'exposition, un atelier de création audio-visuelle, une médiathèque (archives sur la tapisserie, bibliothèque, discothèque de prêt), activités fonctionnant toute l'année.

Jusqu'au 7 Juin 1982, le Musée présente une exposition consacrée aux aspects contemporains de la tapisserie d'AUBUSSON.

Cette exposition, réalisée avec le concours du Mobilier National, du département de la Creuse, des ateliers aubussonnais et de nombreux artistes, présente 36 tapisseries, 8 maquettes et dessins datés de 1920 (période de la pré-rénovation) à 1981. Elle veut retracer, en perspective cavalière, les grandes étapes de la tapisserie contemporaine d'AUBUSSON.

Sur les 800 m² de cimaise, le visiteur découvrira un ensemble d'oeuvres de grande qualité, notamment de Jean LURCAT, Marcel GROMAIRE, Marc SAINT-SAENS, LE CORBUSIER, Henry ADAM, Maurice SAVIN, etc...

Le Centre Culturel et Artistique Jean LURCAT offrira en 1982 deux grandes manifestations :

- du 4 au 9 Mai : Le Premier Festival International du Film des Métiers d'Art ;

- du 5 au 12 Septembre : La Fête des Troubadours.

LE SOUS-PRÉFET
D'AUBUSSON

le 21 avril 1982

Tapisserie d'AUBUSSON

Situation actuelle

Les origines de la tapisserie d'AUBUSSON remontent au Moyen-Age. Henri IV protège cette industrie puis Colbert la réorganise en transformant Beauvais et les Gobelins en manufactures d'Etat et en soumettant l'industrie aubussonnaise, restée privée, au contrôle du pouvoir royal. Mais la tapisserie devient ensuite un art décadent car elle se transforme en un simple art de reproduction. Elle connaît un regain de vitalité à partir des années 1937 grâce à Jean-Lurçat.

L'image de la tapisserie d'AUBUSSON est connue au plan mondial. Pourtant, cette activité est relativement modeste au plan local. En effet, les ateliers de tapisseries sont au nombre de 20 (19 à AUBUSSON et 1 à FELLETIN). Ils occupent 300 salariés.

Actuellement, l'activité des ateliers connaît des difficultés qui tiennent essentiellement à l'absence d'une structure commerciale professionnelle et au problème de la création artistique.

Conscients de ces difficultés et de l'intérêt qui s'attache au maintien et au développement de la tapisserie d'AUBUSSON, les pouvoirs publics ont décidé d'aider et de promouvoir cette activité artistique.

Dans ce but, conformément à l'annonce de M. Jack LANG, ministre de la culture, lors de l'inauguration du centre culturel et artistique Jean-Lurçat le 5 septembre 1981, une table ronde a été organisée en vue d'étudier, en liaison avec la profession, les moyens d'assurer le développement et la promotion de la tapisserie d'AUBUSSON.

A la suite de cette large concertation, des mesures viennent d'être proposées à M. le ministre de la culture.

Certaines relèvent des seuls moyens d'action du ministère de la culture et sont suffisamment étudiées pour être directement applicables. Il s'agit :

1°) dans le cadre d'une incitation à la relance de la création de :

- dispositions relatives au développement de la commande publique
- l'accueil à l'école nationale d'art décoratif d'AUBUSSON (E.N.A.D.) de créateurs français et étrangers.

2°) dans le cadre de la formation des lissiers de :

- l'ouverture à l'E.N.A.D. d'AUBUSSON d'un atelier de recherche et d'un atelier de teinture
- la réalisation d'une étude sur les besoins en matière de formation à la restauration.

3°) dans le cadre de la diffusion culturelle : organisation d'une grande exposition au Grand Palais à PARIS en 1984, réalisation d'un film et édition d'une plaquette sur la tapisserie.

4°) de la mise en place d'une commission de concertation qui sera chargée d'examiner le suivi des mesures décidées.

Les autres mesures proposées doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie. Il s'agit dans le cadre de :

1/ la création, de la mise au point d'un mécanisme d'avance sur recettes pour favoriser le tissage de premières tapisseries

2/ la formation, de l'organisation de stages de formation professionnelle continue à l'E.N.A.D.

3/ l'installation ou la reprise d'ateliers, de l'apport d'une aide par le ministère de la culture

4/ la commercialisation, de l'ouverture éventuelle d'une galerie aux Etats-Unis

- 3 -

5/ l'allègement des charges de sécurité sociale des ateliers dans le cadre des mesures d'application de l'ordonnance sur les branches du textile et de l'habillement

6/ décret visant à protéger l'emploi du terme "tapisserie"

Enfin, d'autres mesures ne peuvent être mises en oeuvre que si les professionnels d'AUBUSSON en prennent l'initiative et manifestent leur intérêt pour les propositions qui leur sont faites par les pouvoirs publics. Il s'agit :

- des actions de commercialisation à l'étranger
- du recrutement d'un agent chargé de la promotion de la tapisserie.

AD23, 1331W9